



## Droit du travail et pakistan

-----  
Par Visiteur

Bonjour,  
une societe indonesienne souhaite m'envoyer au pakistan en tant que country manager, je suis de nationalite francaise tout comme eux d'ailleurs qui ont peut etre la nationalite indonesienne.  
si le contrat est indonesien ou pakistanais, puis je faire valoir mes droits en tant que ressortissant francais, sinon, quel type de contrat negocier?

-----  
Par Visiteur

Bonjour monsieur,

Je ne comprends pas bien votre question. Que votre contrat soit pakistanais ou indonésien, vous serez soumis à ces droits locaux et ne bénéficieraient nullement de la protection du Droit français. Cela dit, il est évident que vous devez négocier un salaire bien supérieur au salaire moyen de ces pays.

En dehors de la rémunération, je ne vois pas trop ce que vous attendez de nous.

Bien cordialement.